

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Marc-André Bory et consorts demandant la mise à l'étude d'un plan pour la gestion de l'eau durant les périodes de sécheresse

La commission s'est réunie le 8 mars 2012.

Présidence était tenue par Mme Anne Décosterd

Etaient présents : Mmes Ginette Duvoisin, Jacqueline Rostan, MM. Marc-André Bory, Michel Collet, Philippe Cornamusaz, José Durussel, Pierre-André Gaille, Daniel Mange, Philippe Randin, Philippe Reymond.

Etaient également présents : Mme Jacqueline de Quattro (Cheffe du DSE), MM Jean-François Jatton (Chef de service du SESA), Christian Hoenger, ingénieur au SCAV), Philippe Hohl, (Chef de la division économie hydraulique au SESA), M. Bernard Perret (Responsable Développement rural et contribution, SAGR)

Mme Sophie Métraux - Secrétaire de commissions parlementaires du Grand Conseil a tenu les notes de séance et je la remercie de son travail.

Dans son propos introductif, Marc-André Bory précise que son postulat fait suite à l'été 2011 où une sécheresse importante a causé de nombreux problèmes en divers endroits du canton. L'on semble s'acheminer vers des périodes sèches de plus en plus longues et des périodes pluvieuses plus intenses. Dès lors, des réflexions sont nécessaires, selon lui, concernant l'utilisation de l'eau dans le canton, par exemple en récupérant l'eau de toit pour l'arrosage ou en créant des retenues d'eau. De même, la mise en place d'un plan de gestion de l'eau à l'échelle cantonale en période sèche serait utile afin d'atténuer les conséquences des changements en cours. À l'égard de l'eau potable – prérogative en main des communes ou groupements de communes – le député précise qu'il n'est nullement question de remettre ce fonctionnement en question.

Commentaire du DSE

Il est précisé que 2011 n'étant pas la première année sèche, des réflexions sur l'usage de l'eau et sa répartition en période de pénurie sont déjà en cours. Le changement climatique, s'il impacte la température moyenne de la région (augmentation de 1,8° depuis 1990), ne modifie cependant pas la pluviométrie moyenne de notre contrée. Bien que des variations d'année en année aient eu lieu, la pluviométrie générale de la région est restée globalement stable. Elle se monte à environ 1500 millimètres par année. La sécheresse de 2011 résulte donc d'une conjonction de plusieurs années sèches consécutives.

Le DSE dément par ailleurs le fait que la consommation d'eau par habitant croît et que cette croissance couplée à l'évolution démographique pèse sur les ressources en eau. Dans les années 70-80, la consommation en eau par habitant et par jour s'est stabilisée puis a baissé. Bien que la population ait augmenté, la consommation globale en eau a diminué.

Soulignant encore que la configuration géologique du canton permet des stockages abondants dans les lacs, M. Jean-François Jaton, chef du SESA, insiste sur le fait que la ressource en eau dans le canton est abondante et que les situations pénibles, voire critiques connues en certains endroits du canton ne sont pas des pénuries chroniques mais résultent de mauvaises distributions géographiques de l'eau. Néanmoins, s'il est vrai que la ressource est abondante, elle peut toutefois être mieux gérée. Dans cette optique, les services de l'Etat et d'autres organismes ont déjà mis des études sur pied. Le Chef du SESA mentionne une expérience pilote menée conjointement avec la Confédération, relative à la gestion intégrée des eaux du bassin de la Venoge. Il rappelle également l'existence de la Commission de gestion des ressources en eau. En conclusion, les matières abordées par le postulat (eau potable, agriculture, énergie hydraulique, neige artificielles, etc.) font déjà l'objet d'études.

Des précisions concernant l'eau potable sont apportées par M. Christian Hoenger. Il rappelle que ce sont les communes et les associations de communes qui sont responsables de la distribution de l'eau potable et signale que les communes doivent préventivement définir un plan d'action ainsi que les mesures à mettre en œuvre en cas de crise. Cette planification en eau potable en temps de crise (AEC) a été introduite en 1996 suite à l'Ordonnance fédérale sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable en temps de crise. En conséquence de cette ordonnance donnant aux communes la tâche de planifier toutes les mesures adéquates, il s'avère que les prérogatives du Canton ne peuvent que se borner à la coordination de l'approvisionnement entre les communes et les distributeurs. À noter que l'ordonnance impose également aux distributeurs d'eau de collaborer entre eux en temps de crise. Dès lors, la diversité des situations sur l'ensemble du territoire, de part les organisations communales ou intercommunales, rend la mise en place d'un plan de gestion de l'eau à l'échelle du canton, tel que le demande le postulat, très difficile.

À l'égard de l'agriculture, M. Bernard Perret précise que bien que les ressources en eau soient présentes, la Confédération demande toutefois à prendre des précautions. L'agriculture doit se donner les moyens d'alimentations régulières en eau. Dès lors, des systèmes de rétention, de pompage, etc. sont imaginés. Dans la Broye par exemple, M. Jean-François Jaton signale que l'on stocke l'eau qui coule abondamment au printemps. Il serait également possible de prendre de l'eau dans les lacs de Morat ou de Neuchâtel. Il existe donc des solutions techniques, mais il faut évidemment considérer les coûts.

Une précision est encore apportée par M. Philippe Hohl concernant la production énergétique hydraulique. Si avec le temps, la fonte des glaciers prêterite le potentiel de stockage d'eau en altitude, ceci n'est que marginal pour le canton de Vaud puisqu'il n'a que peu de glaciers.

Finalement, Mme Jacqueline de Quattro, Cheffe du DES, signale que le Conseil d'Etat prépare déjà les réponses sur des objets déposés par M. Olivier Epars concernant la gestion de l'eau. Elle propose d'y intégrer la réponse au présent postulat.

Discussion générale

Les commissaires considèrent que beaucoup d'informations intéressantes répondant en grande partie au postulat ont été données par le Conseil d'Etat et ses services. Toutefois, quelques précisions sont requises. De cette discussion, il ressort que, contrairement aux idées reçues, la pluviométrie n'est pas plus faible en été qu'en hiver mais qu'il s'agit de la pluviométrie utile, servant à alimenter les nappes phréatiques, qui s'avère plus faible en été de par l'absorption et

l'évapotranspiration plus importante par les plantes. Les nappes phréatiques se remplissent donc dès septembre-octobre.

Pour un commissaire, le postulat pourrait être plus précis et s'attarder sur les besoins spécifiques de l'agriculture, puisqu'il ne semble pas y avoir de pénurie chronique d'eau dans le canton.

Concernant ces besoins, le SESA note alors que des modifications ont eu lieu ces dernières années, notamment quant aux prélèvements d'eau dans les rivières qui, depuis 2003, sont régulièrement temporairement interdits. En parallèle, une réflexion sur les possibilités de stockage d'eau pour les besoins de l'agriculture s'est ouverte. Le SAGR et le SDT ont lancé des études et des expériences sont en cours dans la Broye. Un député rappelle le vote du crédit en faveur d'améliorations foncières 2011 qui comportait un volet sur l'irrigation. Ceci répond alors en partie au postulat.

De manière plus générale, une députée tient à souligner que les propos de M. Jean-François Jatton concernant l'abondance de la ressource dans notre région ne doivent pas faire oublier qu'ailleurs sur la planète, près de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable. Dans quelques années, peut-être devrons-nous penser en termes d'économicité de l'eau. Les problèmes des piscines des particuliers ou de l'arrosage des gazons etc., devront être empoignés par les communes.

Finalement, M. Marc-André Bory accepte que la réponse à son postulat soit donnée avec les réponses concernant les objets de M. Olivier Epars. Il précise que le rapport pourrait servir de document de sensibilisation aux problèmes soulevés et informer sur les actions mises en place ou à déployer, par exemple dans la gestion domestique de l'eau.

VOTE

Par 7 voix pour, aucune voix contre et 4 abstentions, la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer le postulat au Conseil d'Etat.

Lausanne, le 30 avril 2012

La rapportrice :
(signé) *Anne Décosterd*

Annexes

Graphiques présentés par les services de l'Etat lors de la séance de commission
Commentaires des graphiques

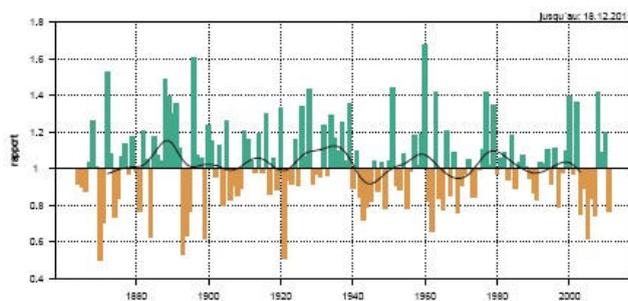
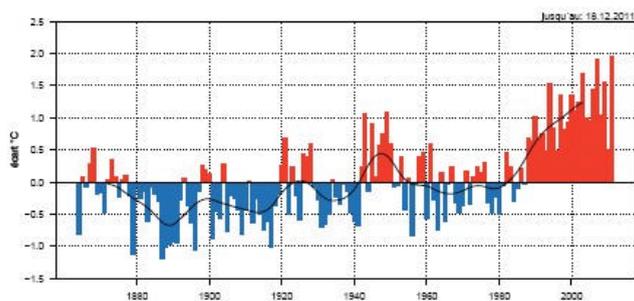
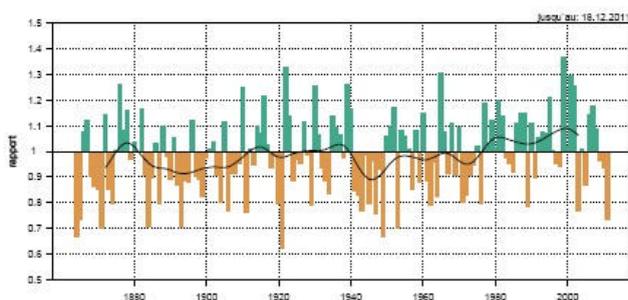
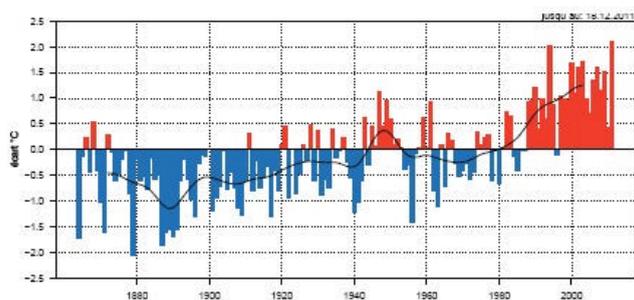
Commentaires :

Graphique 1 : Meteosuisse, bulletin climatologique année 2011, état au 20 décembre 2011

Graphique 2 : Evolution de la production d'eau potable en Suisse, au cours des 100 dernières années. Malgré une augmentation constante de la population, les prélèvements en vue de la production d'eau potable sont en nette baisse depuis une vingtaine d'années. Source. SSIGE, Société suisse pour l'industrie du gaz et de l'eau.

Graphique 3 : Prélèvements annuels d'eau au Léman pour la production d'eau potable (1940-2010), en millions de m³ par an. Le creux entre 2001 et 2003 correspond à l'arrêt de la consommation d'eau de refroidissement du CERN durant les travaux de construction du nouvel accélérateur.

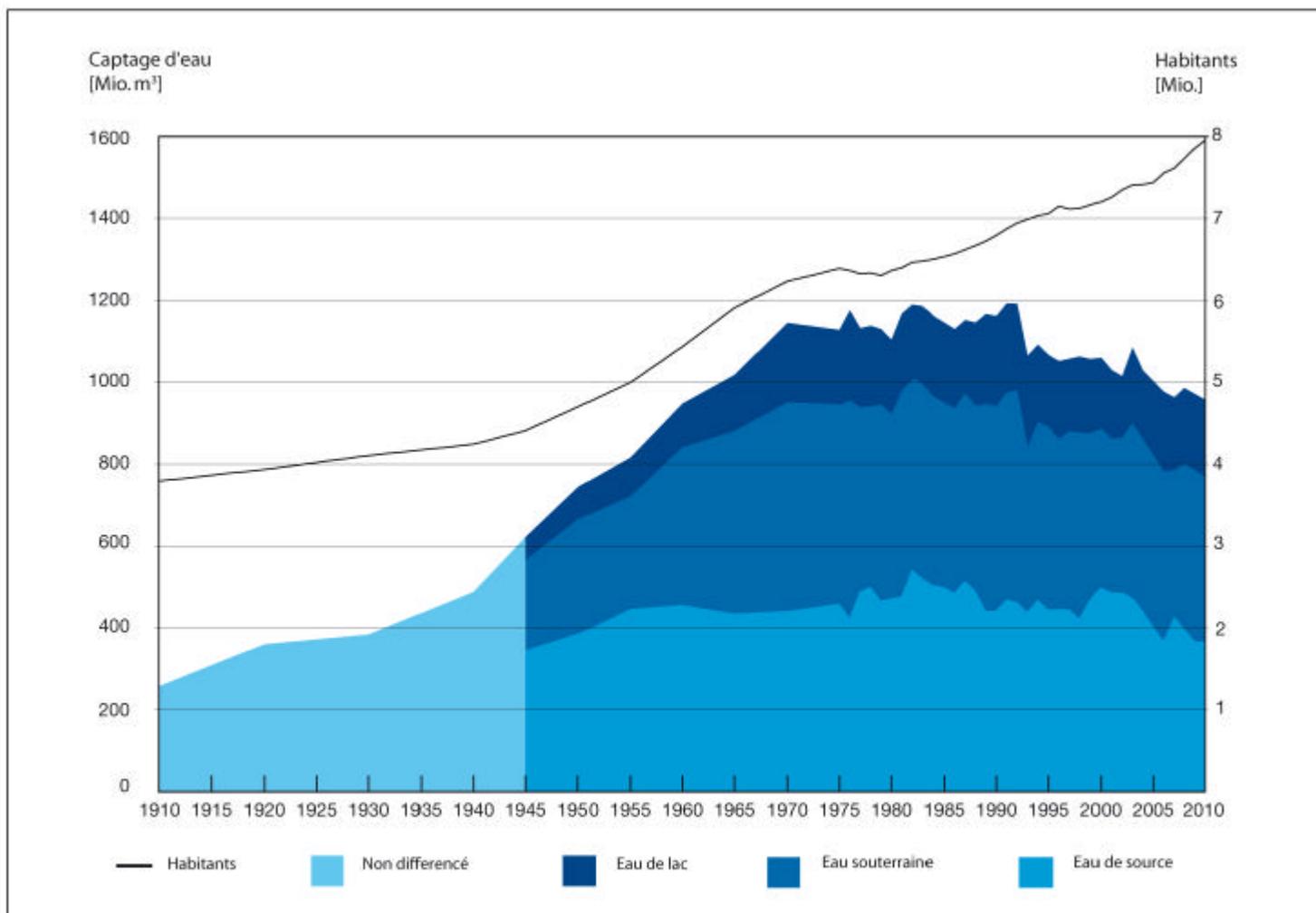
Graphique 4 : Evolution du niveau de la nappe du puits du Morand (Montricher), entre 2002 et 2012. Mesure du niveau prise au pompage. La nappe du Morand est située au pied du Jura dans un dépôt fluvio-glaciaire (graviers) situé à proximité de la surface. Il s'agit d'une nappe peu profonde, réagissant très rapidement aux événements météorologiques, pluie et fonte des neiges. Elle baisse de 1 à 4 m chaque année, mais se reconstitue rapidement et totalement durant l'hiver et le printemps. La nappe a atteint son maximum printanier, même durant les années les plus sèches. Source: Commune de Morges.



■ années au dessus de la moyenne 1961-1990
 ■ années en dessous de la moyenne 1961-1990
 — moyenne pondérée sur 20 ans (filtre gaussien passe-bas)

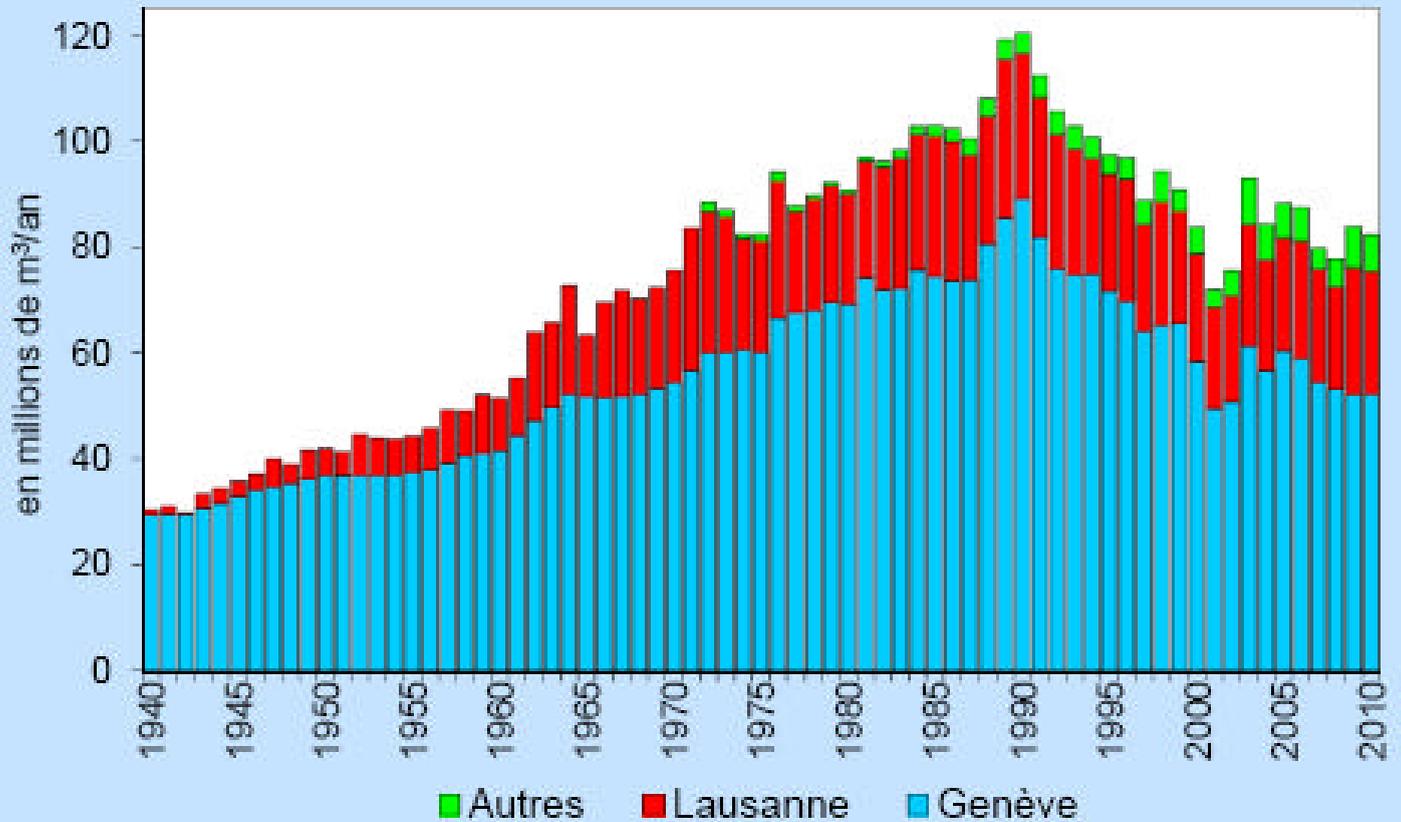
■ années au dessus de la moyenne 1961-1990
 ■ années en dessous de la moyenne 1961-1990
 — moyenne pondérée sur 20 ans (filtre gaussien passe-bas)

Evolution de la température annuelle (à gauche) et des précipitations annuels (à droite) pour le Nord de la Suisse (en-haut) et le Sud de la Suisse (en bas). L'écart de la température annuelle par rapport à la norme climatologique 1961-1990 est représenté. Les températures annuelles trop chaudes sont en rouge, les températures annuelles trop froides sont en bleu. Une année plus humide apparaît en vert, une année plus sèche apparaît en brun. La ligne noire montre une moyenne pondérée sur 20 ans pour chaque évolution.



Captage d'eau en Suisse (extrapolation 1910 jusqu'à 2010)

Prélèvements annuels d'eau au Léman pour la production d'eau potable (1940-2010)



Localisation des 10 stations de pompage au lac et leurs types de traitement



Niveau de la nappe

